



Ville de MONT SAINT AIGNAN
 Département des Espaces Publics – Voirie et Réseaux
 Hôtel de Ville
 59, rue Louis Pasteur
 BP 128 -76134 Mont-Saint-Aignan CEDEX
 Tél : 02.35.14.30.37. Fax : 02.35.14.30.64.
 E-Mail : services.techniques@montsaintaignan.fr

VILLE de MONT-SAIN-T-AIGNAN
 Service Technique
 14 FEV. 2024
 N° 23

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX
 Arrêté n°2015-505 du 3 mars 2015

LOCALISATION DU LIEU CONCERNE
 Voie : 56 Rue Louis Pasteur N° à Mont-Saint-Aignan

Ce document est à transmettre impérativement au moins 8 jours à l'avance, faute de quoi, il ne pourra être instruit par les services dans les délais.

PROPRIETAIRE : ENTREPRISE :
 Nom : M. Hme LAFFONT Raison Sociale : ENTREPRISE BRAULT SAS
 N° : 56 Rue : Rue Louis Pasteur N° : 17 Rue : ROUTE DE DIEPPE
 Code Postal : 76134 Ville : MONT SAINT AIGNAN Code Postal : 76600 Ville : NOTRE DAME DE BONDEVILLE
 Tél : / / / / / Tél : 0235143037
 E-Mail : E-Mail : entreprise.brault@orange.fr

NATURE DES TRAVAUX
 DESCRIPTION (à remplir obligatoirement)
 Remplacement facade ne

Ces travaux ont fait l'objet d'une :
 Déclaration préalable N° :
 Demande de permis de construire N° :

NATURE DE L'OCCUPATION

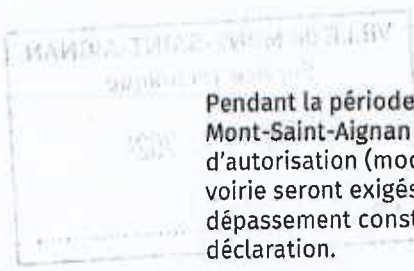
Description	Tarifs	Dimensions (longueur x largeur)			Montant
		L X l	Dimensions totales (m²)	Nombre de semaines	
		<input type="checkbox"/> Sur chaussée <input checked="" type="checkbox"/> Sur trottoir <input type="checkbox"/> Sur espace vert	6.40 €	10 x 1,00	

MONTANT GOBAL ESTIMATIF

La réservation de l'espace à occuper est à la charge du demandeur.

- Toutes les occupations inférieures à la durée indiquée dans le tableau ci-dessus (semaine), conduisent à l'application du tarif intégral dès la première journée d'occupation (tarifs applicables au 01/01/2024).
- Par exception, les occupations inférieures à 24 H sont exemptes de redevances.

Date de début demandée : 2 AVRIL Date de fin prévue : 26 AVRIL
 Prolongation :



Pendant la période d'occupation du domaine public, le demandeur doit informer la ville de Mont-Saint-Aignan (Département des Espaces Publics) de son intention de modifier la durée d'autorisation (modification du nombre de semaines). A défaut de signalement, les droits de voirie seront exigés sur la période de la demande initiale. Ils pourront être augmentés du dépassement constaté, mais aucune réfaction ne sera accordée pour toute durée inférieure à la déclaration.

DEMANDEUR (facture établie au nom de) :

Je soussigné(e), Mlle Mme ou M.
 (Nom) : B. BRAULT (Prénom) : N° SIRET (obligatoire pour les entreprises) 34834453200026

(OBLIGATOIRES POUR LES PARTICULIERS)
 Représentant l'entreprise : ENTREPRISE BRAULT SAS

N° : 177 Rue : Route de Dieppe Ville : NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
 Code Postal : 76000 Signature du demandeur :
 Tél. : 02 35 76 80 02 Fax : « Bon pour accord » (sous réserve des métrés Contradictaires)

M'engage personnellement à payer les droits de voirie prévus par la délibération N°2022-12-21 du 15/12/2022 et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux.
 Fait à : N.D.B., en date du 14/02/2024



Ce document n'est pas un titre de recette.

Après achèvement des travaux < à 2 mois, un titre unique Vous sera émis.
 Toutes occupations > à 2 mois, fera l'objet de titre (s) intermédiaire(s).

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Accord sous réserve Refus
- Avec arrêté municipal Circulation Stationnement
- Sans arrêté municipal

Exemplaires à transmettre : Pétitionnaire
 Service de la Police Municipale
 Service des Finances

Mesures à mettre en place par le pétitionnaire

Maintien la circulation
Proton des pètons
Partage à mesur

Pour le Maire et par délégation

 [Signature]
Gérard RICHARD
 Conseiller Municipal Délégué
 Chargé de la Gestion des Espaces Publics

Contrôle et visé par le Chargé de Suivi :

Montant définitif à régler :

Prénom/Nom :
 Signature